



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 33
Date de convocation : 31 Mars 2021

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS
2020 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, Président.

Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
H.MALHERBE (Thuir) à R.ATTARD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée
R.OLIVE a quitté la salle

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

Etablissement : COMMUNAUTE DE COMMUNES	Année 2020	Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR
DES ASPRES - BUDGET ASSAINISSEMENT	Page n° 2	Date d'Edition : 07/04/2021
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF		
Séance du 7 AVRIL 2021 à 17H00		
Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, Président de séance après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants:		
Résultat de fonctionnement à affecter C = A+B		
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses		2 688 268,22
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		851 146,29
		1 837 121,93
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses		619 464,44
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)		3 445,39
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)		622 909,83
		(G)
		-
		44 505,86
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)		
		-
		663 970,30
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)		2 688 268,22
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)		663 970,30
Report excédendaire en fonctionnement (FR 002)		7 797,78
		2 016 500,14
Complément d'informations:		
Report déficitaire de la section d'investissement		
		-
Ont signé au registre des délibérations :		619 464,44
Cachet :		
les conseillers communautaires présents et représentés Pour expédition conforme, Le 1er Vice-Président, Président de séance, M. Rémy ATTARD		